



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE PROLONGATION **D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par décision du 15 avril 2025 de Mme Christine Bosse, commissaire-enquêtrice, en application des dispositions de l'article L 123-9 du code de l'environnement, la demande de dérogation espèces protégées présentée par le ministère des armées - base aéro-navale de Lann bihoué, en vue de la réalisation d'une infrastructure d'accueil des Falcon 2000 LXS "Albatros", dans la commune de Ploemeur, soumise à enquête publique du 28 mars 2025 au 30 avril 2025, en mairies de Ploemeur (siège de l'enquête), Quéven et Guidel, **est prolongée pour une durée de 15 jours, soit jusqu'au vendredi 16 mai 2025 à 17h.**

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- le présent arrêté d'ouverture d'enquête publique
- 1 dossier produit par le ministère des Armées – base aéro-navale de Lann Bihoué
- l'avis du CSRPN et le mémoire en réponse
- l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairies de Ploemeur (siège de l'enquête), Quéven et Guidel, où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celles-ci.

Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le registre numérique à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/avsimar-lann-bihoue>

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de l'ESID de Brest - bureau PMRE – section environnement, 15 bis avenue de l'école navale 29200 Brest - tél : 02 98 14 80 55.

Mme Christine Bosse, commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences restantes suivantes, à compter de ce jour :

- Guidel : samedi 19 avril 2025 de 9h30 à 11h30
- Ploemeur : mercredi 30 avril 2025 de 14h à 17h
- Ploemeur : vendredi 16 mai 2025 de 14h à 17h (nouvelle permanence de clôture)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairies de Ploemeur Quéven et Guidel ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de Ploemeur ou par courriel à l'adresse de messagerie : avsimar-ban-lann-bihoue@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur, lors des permanences mentionnées ci-dessus, seront consultables en mairie de Ploemeur. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre numérique: <https://www.registre-numerique.fr/avsimar-ban-lann-bihoue>

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance auprès du préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan - service eau biodiversité risques) et en mairie de Ploemeur du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

La décision délivrée par le préfet du Morbihan susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une dérogation espèces protégées assortie de prescriptions ou un refus.

Vannes, le 15 avril 2025